

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE DE Ste CROIX Aux MINES**

Numéro SIRET : **21680294200013**

POSTE COMPTABLE : **TRESORERIE**

**M14**

**BUDGET PRIMITIF**

**voté par nature**

**BUDGET : COMMUNE DE STE CROIX A/M**

**ANNEE 2018**

<b>Code INSEE</b> 68294	<b>COMMUNE DE Ste CROIX Aux MINES</b> <b>COMMUNE DE STE CROIX A/M</b>	<b>BP</b> <b>2018</b>
----------------------------	--------------------------------------------------------------------------	--------------------------

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> ) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	43,48%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	108,69%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	47,73%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants de plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

**I - INFORMATIONS GENERALES****I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
    - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
    - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2017 après le vote du compte administratif 2017.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 757 555,21	1 247 665,00
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 509 890,21
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		1 757 555,21	1 757 555,21

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	702 938,76	794 423,77
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 91 485,01	(si solde positif)
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		794 423,77	794 423,77
<b>TOTAL</b>			
TOTAL DU BUDGET (4)		2 551 978,98	2 551 978,98

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	444 100,00	0,00	477 150,00	477 150,00	477 150,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	537 045,00	0,00	561 300,00	561 300,00	561 300,00
014	Atténuations de produits	50 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
65	Autres charges de gestion courante	103 900,00	0,00	102 400,00	102 400,00	102 400,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 135 045,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 185 850,00</b>	<b>1 185 850,00</b>	<b>1 185 850,00</b>
66	Charges financières	25 999,93	0,00	23 000,00	23 000,00	23 000,00
67	Charges exceptionnelles	199 218,07	0,00	82 205,21	82 205,21	82 205,21
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 360 263,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 291 055,21</b>	<b>1 291 055,21</b>	<b>1 291 055,21</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	356 000,00		446 500,00	446 500,00	446 500,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>376 000,00</b>		<b>466 500,00</b>	<b>466 500,00</b>	<b>466 500,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 736 263,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 757 555,21</b>	<b>1 757 555,21</b>	<b>1 757 555,21</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 757 555,21

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	15 500,00	0,00	15 500,00	15 500,00	15 500,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	30 620,00	0,00	27 810,00	27 810,00	27 810,00
73	Impôts et taxes	820 700,00	0,00	829 500,00	829 500,00	829 500,00
74	Dotations, subventions et participations	338 588,15	0,00	333 255,00	333 255,00	333 255,00
75	Autres produits de gestion courante	32 000,00	0,00	32 600,00	32 600,00	32 600,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 237 408,15</b>	<b>0,00</b>	<b>1 238 665,00</b>	<b>1 238 665,00</b>	<b>1 238 665,00</b>
76	Produits financiers	10,31	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	4 500,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 241 918,46</b>	<b>0,00</b>	<b>1 247 665,00</b>	<b>1 247 665,00</b>	<b>1 247 665,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 241 918,46</b>	<b>0,00</b>	<b>1 247 665,00</b>	<b>1 247 665,00</b>	<b>1 247 665,00</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 509 890,21

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 757 555,21

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT (6)**

466 500,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	35 000,00	0,00	110 500,00	110 500,00	110 500,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	309 972,00	0,00	301 938,76	301 938,76	301 938,76
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	213 206,36	0,00	183 089,17	183 089,17	183 089,17
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>558 178,36</b>	<b>0,00</b>	<b>595 527,93</b>	<b>595 527,93</b>	<b>595 527,93</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	65 500,00	0,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	39 410,83	39 410,83	39 410,83
020	Dépenses imprévues ( investissement )			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>65 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>104 410,83</b>	<b>104 410,83</b>	<b>104 410,83</b>
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>623 678,36</b>	<b>0,00</b>	<b>699 938,76</b>	<b>699 938,76</b>	<b>699 938,76</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			3 000,00	3 000,00	3 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>				<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>623 678,36</b>	<b>0,00</b>	<b>702 938,76</b>	<b>702 938,76</b>	<b>702 938,76</b>
						+
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>						<b>91 485,01</b>
						=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>794 423,77</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	20 517,56	0,00	34 267,00	34 267,00	34 267,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>20 517,56</b>	<b>0,00</b>	<b>34 267,00</b>	<b>34 267,00</b>	<b>34 267,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	191 000,00	0,00	159 760,93	159 760,93	159 760,93
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	244 957,44	0,00	91 485,01	91 485,01	91 485,01
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			39 410,83	39 410,83	39 410,83
<b>Total des recettes financières</b>		<b>435 957,44</b>	<b>0,00</b>	<b>290 656,77</b>	<b>290 656,77</b>	<b>290 656,77</b>
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>456 475,00</b>	<b>0,00</b>	<b>324 923,77</b>	<b>324 923,77</b>	<b>324 923,77</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	356 000,00		446 500,00	446 500,00	446 500,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)			3 000,00	3 000,00	3 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>376 000,00</b>		<b>469 500,00</b>	<b>469 500,00</b>	<b>469 500,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>832 475,00</b>	<b>0,00</b>	<b>794 423,77</b>	<b>794 423,77</b>	<b>794 423,77</b>
						+
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>						<b>0,00</b>
						=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>794 423,77</b>

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT (10)**

466 500,00

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	477 150,00		477 150,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	561 300,00		561 300,00
014	Atténuations de produits	45 000,00		45 000,00
65	Autres charges de gestion courante	102 400,00		102 400,00
66	Charges financières	23 000,00	0,00	23 000,00
67	Charges exceptionnelles	82 205,21	0,00	82 205,21
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	20 000,00	20 000,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		446 500,00	446 500,00
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>1 291 055,21</b>	<b>466 500,00</b>	<b>1 757 555,21</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 757 555,21

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	65 000,00	0,00	65 000,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	110 500,00	0,00	110 500,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	3 000,00	3 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	301 938,76	0,00	301 938,76
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	183 089,17	0,00	183 089,17
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	39 410,83	0,00	39 410,83
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>699 938,76</b>	<b>3 000,00</b>	<b>702 938,76</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

91 485,01

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

794 423,77

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	15 500,00		15 500,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	27 810,00		27 810,00
73	Impôts et taxes	829 500,00		829 500,00
74	Dotations, subventions et participations	333 255,00		333 255,00
75	Autres produits de gestion courante	32 600,00	0,00	32 600,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	9 000,00	0,00	9 000,00
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>1 247 665,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 247 665,00</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 509 890,21

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 757 555,21

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	159 760,93	0,00	159 760,93
13	Subventions d'investissement	34 267,00	0,00	34 267,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	3 000,00	3 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		20 000,00	20 000,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		446 500,00	446 500,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	39 410,83		39 410,83
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>233 438,76</b>	<b>469 500,00</b>	<b>702 938,76</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068 91 485,01

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 794 423,77

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>444 100,00</b>	<b>477 150,00</b>	<b>477 150,00</b>
60612	Énergie - Électricité	80 000,00	90 000,00	90 000,00
60621	Combustibles	26 000,00	25 000,00	25 000,00
60622	Carburants	8 000,00	8 000,00	8 000,00
60624	Produits de traitement	1 000,00	1 000,00	1 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	4 000,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	4 000,00	4 000,00	4 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	15 000,00	19 000,00	19 000,00
60633	Fournitures de voirie	8 500,00	7 000,00	7 000,00
60636	Vêtements de travail	1 000,00	1 500,00	1 500,00
6064	Fournitures administratives	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6067	Fournitures scolaires	7 200,00	7 200,00	7 200,00
6068	Autres matières et fournitures		6 000,00	6 000,00
611	Contrats de prestations de services	8 000,00	19 000,00	19 000,00
6135	Locations mobilières	20 000,00	23 000,00	23 000,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	25 000,00	15 000,00	15 000,00
615231	Entretien et réparations voiries	35 000,00	35 000,00	35 000,00
61551	Matériel roulant	5 000,00	8 000,00	8 000,00
61558	Autres biens mobiliers	3 000,00	1 000,00	1 000,00
6156	Maintenance	52 000,00	54 000,00	54 000,00
6161	Assurance multirisques	23 000,00	15 000,00	15 000,00
617	Etudes et recherches		15 000,00	15 000,00
6182	Documentation générale et technique	4 200,00	8 000,00	8 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 500,00	2 000,00	2 000,00
6188	Autres frais divers	1 000,00	2 500,00	2 500,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	200,00	1 500,00	1 500,00
6226	Honoraires	4 000,00	3 000,00	3 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	900,00	900,00	900,00
6228	Divers	500,00	100,00	100,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	15 000,00	10 000,00	10 000,00
6236	Catalogues et imprimés	3 000,00	0,00	0,00
6237	Publications	1 500,00	4 000,00	4 000,00
6238	Divers		3 500,00	3 500,00
6247	Transports collectifs	8 500,00	7 000,00	7 000,00
6256	Missions	300,00	150,00	150,00
6261	Frais d'affranchissement	5 500,00	4 500,00	4 500,00
6262	Frais de télécommunications	10 000,00	10 000,00	10 000,00
627	Services bancaires et assimilés	400,00	400,00	400,00
6281	Concours divers (cotisations...)	1 300,00	2 500,00	2 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 000,00	7 500,00	7 500,00
6288	Autres services extérieurs	100,00	600,00	600,00
63512	Taxes foncières	45 000,00	46 000,00	46 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	300,00	300,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>537 045,00</b>	<b>561 300,00</b>	<b>561 300,00</b>
6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement	2 000,00	1 400,00	1 400,00
6218	Autre personnel extérieur	9 000,00	26 000,00	26 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	300,00	300,00	300,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6411	Personnel titulaire	320 145,00	350 000,00	350 000,00
6413	Personnel non titulaire	15 000,00	0,00	0,00
64162	Emplois d'avenir	18 000,00	18 000,00	18 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	52 000,00	52 000,00	52 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	90 000,00	85 000,00	85 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	16 000,00	16 000,00	16 000,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	1 000,00	0,00	0,00

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 600,00	1 600,00	1 600,00
6478	Autres charges sociales diverses	3 000,00	2 000,00	2 000,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>50 000,00</b>	<b>45 000,00</b>	<b>45 000,00</b>
739223	Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	40 000,00	45 000,00	45 000,00
7489	Revers., restitution sur autres attributions de participations	10 000,00	0,00	0,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>103 900,00</b>	<b>102 400,00</b>	<b>102 400,00</b>
6531	Indemnités	57 500,00	60 000,00	60 000,00
6533	Cotisations de retraite	3 900,00	3 000,00	3 000,00
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	6 000,00	7 000,00	7 000,00
6535	Formation	100,00	1 000,00	1 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	100,00	100,00	100,00
65548	Autres contributions	2 300,00	2 300,00	2 300,00
6557	Contributions au titre de la politique de l'habitat	2 000,00	1 000,00	1 000,00
65737	Autres établissements publics locaux	2 000,00	3 000,00	3 000,00
65738	Autres organismes publics	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	10 000,00	10 000,00	10 000,00
65888	Autres	18 000,00	13 000,00	13 000,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>1 135 045,00</b>	<b>1 185 850,00</b>	<b>1 185 850,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>25 999,93</b>	<b>23 000,00</b>	<b>23 000,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	25 999,93	23 000,00	23 000,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>199 218,07</b>	<b>82 205,21</b>	<b>82 205,21</b>
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 500,00	995,86	995,86
6748	Autres subventions exceptionnelles	197 718,07	81 209,35	81 209,35
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>1 360 263,00</b>	<b>1 291 055,21</b>	<b>1 291 055,21</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>356 000,00</b>	<b>446 500,00</b>	<b>446 500,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	20 000,00	20 000,00	20 000,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>376 000,00</b>	<b>466 500,00</b>	<b>466 500,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>376 000,00</b>	<b>466 500,00</b>	<b>466 500,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>1 736 263,00</b>	<b>1 757 555,21</b>	<b>1 757 555,21</b>

+

RESTES A REALISER 2017 (11)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 757 555,21

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

COMMUNE DE Ste CROIX Aux MINES - 68 - COMMUNE DE STE CROIX A/M	BP	2018
----------------------------------------------------------------	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

B-1-1-B

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>15 500,00</b>	<b>15 500,00</b>	<b>15 500,00</b>
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	13 500,00	13 500,00	13 500,00
6459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	2 000,00	2 000,00	2 000,00
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>30 620,00</b>	<b>27 810,00</b>	<b>27 810,00</b>
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	3 000,00	4 390,00	4 390,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	500,00	2 000,00	2 000,00
7035	Locations de droits de chasse et de pêche	120,00	120,00	120,00
70611	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	1 500,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services		2 000,00	2 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	3 200,00	3 000,00	3 000,00
70841	aux budgets annexes, C.C.A.S. et Caisse des Écoles	7 000,00	0,00	0,00
70878	par d'autres redevables	15 000,00	15 000,00	15 000,00
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouv	300,00	1 300,00	1 300,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>820 700,00</b>	<b>829 500,00</b>	<b>829 500,00</b>
73111	Taxes foncières et d'habitation	570 000,00	559 000,00	559 000,00
73211	Attribution de compensation	190 000,00	205 000,00	205 000,00
7336	Droits de place	700,00	500,00	500,00
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	30 000,00	35 000,00	35 000,00
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	30 000,00	30 000,00	30 000,00
<b>74</b>	<b>Dotations, subventions et participations</b>	<b>338 588,15</b>	<b>333 255,00</b>	<b>333 255,00</b>
7411	Dotation forfaitaire	146 538,45	122 043,00	122 043,00
74121	Dotation de solidarité rurale	105 681,80	123 912,00	123 912,00
74127	Dotation nationale de péréquation	6 176,90	7 134,00	7 134,00
74718	Autres	800,00	0,00	0,00
7473	Départements	7 000,00	8 000,00	8 000,00
748314	Dotation unique compensations spécifiques taxe professionnelle	844,00	0,00	0,00
74832	Attribution du Fonds départemental de la taxe professionnelle	45 000,00	45 000,00	45 000,00
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncièr	7 694,00	7 043,00	7 043,00
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	18 853,00	20 123,00	20 123,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>32 000,00</b>	<b>32 600,00</b>	<b>32 600,00</b>
752	Revenus des immeubles	30 000,00	30 000,00	30 000,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	2 000,00	2 600,00	2 600,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)</b>		<b>1 237 408,15</b>	<b>1 238 665,00</b>	<b>1 238 665,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>10,31</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
761	Produits de participations	10,31	0,00	0,00
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>4 500,00</b>	<b>9 000,00</b>	<b>9 000,00</b>
7713	Libéralités reçues	2 500,00	2 000,00	2 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	2 000,00	7 000,00	7 000,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>1 241 918,46</b>	<b>1 247 665,00</b>	<b>1 247 665,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 241 918,46</b>	<b>1 247 665,00</b>	<b>1 247 665,00</b>

+

RESTES A REALISER 2017 (10)

0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

509 890,21

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 757 555,21

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) cf. Modalités de vote I-B.  
(3) Hors restes à réaliser.  
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).  
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).  
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.  
(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	35 000,00	110 500,00	110 500,00
2031	Frais d'études	35 000,00	110 000,00	110 000,00
2051	Concessions et droits similaires		500,00	500,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	309 972,00	301 938,76	301 938,76
2113	Terrains aménagés autres que voirie	13 140,00	0,00	0,00
2116	Cimetières	6 000,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains		30 000,00	30 000,00
21312	Bâtiments scolaires	11 000,00	5 000,00	5 000,00
21318	Autres bâtiments publics	50 000,00	50 000,00	50 000,00
2135	Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	9 000,00	27 000,00	27 000,00
2151	Réseaux de voirie	66 632,00	40 138,76	40 138,76
21538	Autres réseaux	30 000,00	55 000,00	55 000,00
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	5 200,00	500,00	500,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	3 000,00	3 600,00	3 600,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	3 000,00	4 700,00	4 700,00
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	65 000,00	66 500,00	66 500,00
2182	Matériel de transport	20 000,00	3 500,00	3 500,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	10 000,00	3 000,00	3 000,00
2184	Mobilier	13 000,00	5 000,00	5 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 000,00	8 000,00	8 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	213 206,36	183 089,17	183 089,17
2312	Agencements et aménagements de terrains	18 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	182 217,56	183 089,17	183 089,17
2315	Installations, matériel et outillage techniques	12 988,80	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>558 178,36</b>	<b>595 527,93</b>	<b>595 527,93</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	65 500,00	65 000,00	65 000,00
1641	Emprunts en euros	65 000,00	64 000,00	64 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	1 000,00	1 000,00
27	Autres immobilisations financières		39 410,83	39 410,83
2764	Créances sur des particuliers		39 410,83	39 410,83
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>65 500,00</b>	<b>104 410,83</b>	<b>104 410,83</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>		<b>623 678,36</b>	<b>699 938,76</b>	<b>699 938,76</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		3 000,00	3 000,00
204412	Subv nature org publics - Bâtiments et installations		3 000,00	3 000,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>			<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		<b>623 678,36</b>	<b>702 938,76</b>	<b>702 938,76</b>

+

RESTES A REALISER 2017 (11)

0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

91 485,01

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

794 423,77

COMMUNE DE Ste CROIX Aux MINES - 68 - COMMUNE DE STE CROIX A/M		BP	2018
III - VOTE DU BUDGET		III	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES		B1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	20 517,56	34 267,00	34 267,00
1322	Régions	8 617,56	23 617,00	23 617,00
1328	Autres	3 000,00	0,00	0,00
1341	Dotations d'équipement des territoires ruraux	8 200,00	10 540,00	10 540,00
1342	Amendes de police	700,00	110,00	110,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		20 517,56	34 267,00	34 267,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	435 957,44	251 245,94	251 245,94
10222	F.C.T.V.A.	188 000,00	159 153,93	159 153,93
10223	T.L.E.	3 000,00	607,00	607,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	244 957,44	91 485,01	91 485,01
024	Produits de cessions		39 410,83	39 410,83
Total des recettes financières		435 957,44	290 656,77	290 656,77
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		456 475,00	324 923,77	324 923,77
021	Virement de la section de fonctionnement	356 000,00	446 500,00	446 500,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	20 000,00	20 000,00	20 000,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	20 000,00	20 000,00	20 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		376 000,00	466 500,00	466 500,00
041	Opérations patrimoniales (9)		3 000,00	3 000,00
2111	Terrains nus		3 000,00	3 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		376 000,00	469 500,00	469 500,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		832 475,00	794 423,77	794 423,77

+

RESTES A REALISER 2017 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
----------------------------------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	794 423,77
----------------------------------------------	------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalizations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	<b>DEPENSES</b>	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	c 0,00	d 0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

COMMUNE DE Ste CROIX Aux MINES - 68 - COMMUNE DE STE CROIX A/M	BP	2018
----------------------------------------------------------------	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)</b>	<b>A2.1</b>

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519      Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

## IV - ANNEXES

## IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

## A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					1 100 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 100 000,00									
TRAV.VOIRIE 200	DEXIA-CREDIT LOCAL DE FRANCE	01/02/2005		01/02/2005	300 000,00	F		5.04	5.04		A	X	N	A-1
TRAV.VOIRIE 200	CREDIT MUTUEL DU VAL D'ARGENT	08/08/2007		31/01/2008	300 000,00	F		4.03	4.03		A	X	N	A-1
INVESTISSEMENT	CREDIT MUTUEL DU VAL D'ARGENT	31/12/2011		31/03/2012	200 000,00	F		4.53	4.53		T	X	N	A-1
	CAISSE D'EPARGNE ALSACE	23/11/2015		29/02/2016	300 000,00	F		1.8	1.86223		T	X	N	A-1
<b>Total général</b>					1 100 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV - ANNEXES

## IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

## A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2018											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2018	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		661 013,19					60 254,45	21 355,24	0,00	11 226,50
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		661 013,19					60 254,45	21 355,24	0,00	11 226,50
TRAV.VOIRIE 200	N	0,00		132 021,27	6,08	F		5,04	16 195,11	6 653,87	0,00	5 351,17
TRAV.VOIRIE 200	N	0,00		118 669,73	4,00	F		4,03	21 691,82	5 340,14	0,00	4 012,46
INVESTISSEMENT	N	0,00		135 709,36	9,00	F		4,53	9 327,87	4 505,88	0,00	1 431,27
	N	0,00		274 612,83	17,83	F		1,86223	13 039,65	4 855,35	0,00	431,60
<b>Total général</b>		0,00		661 013,19					60 254,45	21 355,24	0,00	11 226,50

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2018 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	4					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	661 013,19					
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2018 après opérations de couverture éventuelles.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Total</b>													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Total</b>									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES</b>	<b>A2.7</b>

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>LIBELLES</b>	<b>Montant initial de la dette</b>	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>Dettes restantes</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
<b>Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)</b>	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>A4</b>

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>TOTAL</b>						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès...; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		64 000,00	64 000,00
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		64 000,00	64 000,00
1641	Emprunts en euros	64 000,00	64 000,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	64 000,00	0,00	D001 91 485,01	155 485,01

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>665 671,76</b>	<b>III 665 671,76</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>159 760,93</b>	<b>159 760,93</b>
10222	Dotations, fonds divers et réserves	159 153,93	159 153,93
10223	Dotations, fonds divers et réserves	607,00	607,00
<b>Ressources propres internes de l'année (b)(3)</b>		<b>505 910,83</b>	<b>505 910,83</b>
280422	Privé - Bâtiments et installations	20 000,00	20 000,00
024	Produits de cessions	39 410,83	39 410,83
021	Virement de la section de fonctionnement	446 500,00	446 500,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>665 671,76</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>91 485,01</b>	<b>757 156,77</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II 155 485,01</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV 757 156,77</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV - II (6) + 601 671,76</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.



## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

## A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

COMMUNE DE Ste CROIX Aux MINES - 68 - COMMUNE DE STE CROIX A/M	BP	2018
----------------------------------------------------------------	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	<b>A9</b>

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

N° opération :	Intitulé de l'opération :			Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>					
<b>Dépenses nettes (a-c)</b>					
<b>RECETTES (b)</b>					
<b>Recettes nettes (b-d)</b>					

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre

<b>COMMUNE DE Ste CROIX Aux MINES - 68 - COMMUNE DE STE CROIX A/M</b>	<b>BP</b>	<b>2018</b>
-----------------------------------------------------------------------	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>B1.1</b>

**ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2018	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					4 095 737,98	458 277,01										24 722,20	22 671,81	
RECUP OPHLM DE STE MARIE	1997	X	OPHLM DE STE MARIE AUX MINES (81, rue Burrus) REF:	DR CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	4 000 000,00	367 200,04	11,67	A	F	4,8	F		4,8		20 311,07	22 671,81		
RECUP HABITAT FAMILIAL D'ALSACE	2002	X	HABITAT FAMILIAL D'ALSACE( 13, rue Burrus) REF: 100667	DR CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	95 737,98	91 076,97	34,08	A	V	5,2	V		5,2		4 411,13	0,00		
<b>TOTAL GENERAL</b>					4 095 737,98	458 277,01									24 722,20	22 671,81		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

## IV - ANNEXES

## IV

## ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

## B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	I=A+B+C-D	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice</b>	II	<b>1 247 665,00</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	I/II	<b>0,00%</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

## IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

COMMUNE DE Ste CROIX Aux MINES - 68 - COMMUNE DE STE CROIX A/M	BP	2018
----------------------------------------------------------------	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B1.4</b>

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

## IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

## IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)</b>	<b>B1.7</b>

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

## IV - ANNEXES

IV

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1

## SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

## IV - ANNEXES

IV

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.2

## SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>B3</b>

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :				0,00			
TOTAL Recettes				TOTAL Dépenses			
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :							

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		4	0	4	0	0	0
ATTACHE	A	0	0	0	0	0	0
REDACTEUR	B	1	0	1	0	0	0
REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	0	0	0	0	0	0
ADJOINT ADM	C	2	0	2	0	0	0
ADJOINT ADM 1ERE CLASSE	C	0	0	0	0	0	0
ADJOINT ADM PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	1	0	1	0	0	0
ADJOINT ADM PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	0	0	0	0	0	0
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		5	1	6	0	0	0
ADJOINT TECH 2EME CLASSE	C	0	0	0	0	0	0
ADJOINT TECH PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	2	0	2	0	0	0
ADJOINT TECH PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	0	0	0	0	0	0
ADJOINT TECHNIQUE	C	3	1	4	0	0	0
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	0	0	0	0	0	0
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		2	0	2	0	0	0
ADJOINT ANIMATION 2EME CLASSE	C	0	0	0	0	0	0
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	C	0	0	0	0	0	0
ATSEM 1ERE CLASSE	C	0	0	0	0	0	0
ATSEM PPL 2EME CLASSE	C	1	0	1	0	0	0
ATSEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	1	0	1	0	0	0
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		1	0	1	0	0	0
BRIGADIER	C	0	0	0	0	0	0
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	0	0	0	0	0	0
GARDE CHAMPETRE	C	0	0	0	0	0	0
GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE	C	1	0	1	0	0	0

<b>COMMUNE DE Ste CROIX Aux MINES - 68 - COMMUNE DE STE CROIX A/M</b>	<b>BP</b>	<b>2018</b>
-----------------------------------------------------------------------	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018</b>	<b>C1</b>

<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
--------------------------------------------	-----------	----------	-----------	----------	----------	----------

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>COMMUNE DE Ste CROIX Aux MINES - 68 - COMMUNE DE STE CROIX A/M</b>	<b>BP</b>	<b>2018</b>
-----------------------------------------------------------------------	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018</b>	<b>C1</b>

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)</b>	<b>C2</b>

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....  
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).



## IV - ANNEXES

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS**  
**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE**  
**OU L'ETABLISSEMENT**

C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	<b>C3.2</b>
<b>LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE (1)</b>	

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

COMMUNE DE Ste CROIX Aux MINES - 68 - COMMUNE DE STE CROIX A/M	BP 2018
----------------------------------------------------------------	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.3</b>

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.4</b>

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

## IV - ANNEXES

IV

## DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2017 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2017 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2017 (%)
Taxe d'habitation	2 026 000,00	-1,267	11,790	0,000	238 865,00	-1,267
Taxe foncière sur les propriétés bâties	2 068 000,00	1,972	14,200	0,000	293 656,00	1,972
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	68 600,00	-2,140	57,440	0,000	39 404,00	-2,138
<b>TOTAL</b>	<b>4 162 600,00</b>	<b>0,301</b>			<b>571 925,00</b>	<b>0,307</b>

## IV - ANNEXES

IV

## ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le MAIRE,  
A Sainte-Croix-aux-Mines, le 16/04/2018  
Le MAIRE,

Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 19  
Nombre de suffrages exprimés : 19  
VOTES : Pour : 15  
          Contre : 4  
          Abstention : 0

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.  
A Sainte-Croix-aux-Mines, le 16/04/2018

Date de convocation : 10/04/2018

Les membres du Conseil Municipal,

ANTOINE CONSTANT	
BAYSANG JEAN-DANIEL	
ULRICH Gabrielle	
BONNEFON ISABELLE	
BURRUS JEAN-MARC	
CONRAUX THIERRY	
DORGLER PHILIPPE	
HAUSWALD RENE	
HENRICHS AGNES	
HUCK MARIE-LAURE	
LEMAITRE ROXANE	
MAIRE JEAN-PIERRE	
MANCHON ANDREE	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

MEYER FRANCINE	
ORSATI REGINE	
SALBER MARIE-CHRISTINE	
VOINSON REMY	
ZENNER JOCELYNE	

Certifié exécutoire par le MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A Sainte-Croix-aux-Mines, le .....

## SOMMAIRE

### I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières  
 p.3 B - Modalités de vote du budget

### II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections  
 p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres  
 p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres  
 p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses  
 p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

### III. Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses  
 p.13 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes  
 p.15 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses  
 p.17 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes  
 p.18 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

### IV – ANNEXES

		Jointes	Sans Objet
<b>A - Eléments du bilan</b>			
p.19	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.20	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.22	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.23	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.24	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.26	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.27	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.28	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.29	A4 - Etat des provisions	X	
p.30	A5 - Etalement des provisions	X	
p.31	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.32	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.33	A8 - Etat des charges transférées	X	
p.34	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
<b>B - Engagements hors bilan</b>			
p.35	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p.36	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.37	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.38	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.39	B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.40	B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
p.41	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
p.42	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.43	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
p.44	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
<b>C - Autres éléments d'informations</b>			
p.45	C1 - Etat du personnel	X	
p.48	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.49	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p.50	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
p.51	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.52	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures</b>			
p.53	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.54	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. ( Ne pas produire d'état néant)